



Notre Dame de la Paix

RÉSIDENCE DE RETRAITE MÉDICALISÉE EHPAD

Fondée en 1923

**PROCOLE DES VISITES, SORTIES ET
VISIOCONFÉRENCES
EHPAD NOTRE DAME DE LA PAIX
EN PÉRIODE DE CIRCULATION DU COVID-19**



Notre Dame de la Paix
RÉSIDENCE DE RETRAITE MÉDICALISÉE EHPAD
Fondée en 1923

**PROCOLE DES VISITES, SORTIES
EN PÉRIODE DE CIRCULATION DU COVID-19**

Famille : SOINS / PLAN BLEU

Nombre de pages : 5

Mise en application le : 09 Novembre 2020

Diffusion Papier : Accueil et vestiaires

Diffusion numérique : site internet : téléchargements ; mail

Version : 5

Destinataire : Ensemble du personnel, familles

Révision le : 04 Mai 2021

Source :

Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Âgées (SYNERPA) ;
Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (FNADEPA)

Allègement post vaccinal des mesures de protection dans les EHPAD et dans les USLD – Ministère des solidarités et de la santé - 12 Mars 2021

COVID19 : Stratégie de prise en charge des personnes âgées en établissement et à domicile – ARS PACA 18 Mars 2021

Objectif : Assouplissement post vaccinal

Rédacteur

Melle GUICHARD, attachée de direction

Vérfié et validé par

M. B.KURTZEMANN, Directeur

Préambule

Ce protocole fait suite aux décisions ayant été prises par le Comité de Pilotage COVID-19 qui est composé du Directeur M. B.Kurtzemann, du Médecin Coordinateur gériatre et urgentiste I. Kurtzemann, de l'Infirmière Référente Mme L. Fournier.

Objectif du COPIL :

Adapter la vie sociale intra et extra établissement en fonction des directives nationales et territoriales, de l'évolution de l'état sanitaire de l'établissement et du territoire.

I – Protocole d'encadrement des visites

Depuis le **lundi 22 mars 2021** les visites au sein de l'établissement ont pu reprendre de manière plus souple et **sous certaines conditions**. Nous tenons à vous rappeler que les **mesures barrières sont essentielles** notamment le **port du masque** qui est **obligatoire** dans l'enceinte de l'établissement y compris dans les espaces extérieurs ainsi que le **lavage et la désinfection des mains** dès votre arrivée.

Les mesures de sécurité à l'entrée continuent de s'appliquer pour les **visiteurs extérieurs** qui sont **invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite** où, à défaut, à un dépistage par **test antigénique en pharmacie dans la journée de la visite**. Nous insistons aussi sur l'importance de la **vaccination**, pour vous, familles et proches des résidents. Si le visiteur peut attester du fait qu'il est vacciné, la présentation d'un test négatif n'est pas utile. Ces deux conditions sont **primordiales** pour que nous puissions continuer d'assouplir les mesures à l'avenir.

Pour des raisons sanitaires, l'accès à l'intérieur de l'établissement ne sera pas autorisé. Les toilettes ne vous seront pas accessibles. Nous vous remercions de prendre vos précautions au préalable.

Il est important de rappeler que ces mesures d'assouplissement sont envisageables et sont décidées au regard de la situation de l'établissement, du territoire mais aussi des éventuelles intempéries. Celles-ci sont susceptibles de changer dans les jours à venir.

1) Modalités

Les visites se feront dorénavant dans les **espaces extérieurs** de l'établissement. Cependant, nous vous demandons de continuer à **réserver vos créneaux de visites** au plus tard, la veille de votre venue afin de nous organiser. L'objectif est de pouvoir contrôler le nombre de visiteurs simultanément et de s'assurer de la distanciation sociale entre chaque groupe. Pour cela, merci d'appeler le secrétariat, comme à votre habitude du **lundi au vendredi** entre **9h30 et 11h30**.

Une distinction est faite en ce qui concerne l'agencement du lieu de visite entre les résidents vaccinés ou immunisés et ceux qui ne sont pas vaccinés. Le nombre de **visiteurs simultanés** est fixé à **30 personnes** pour le moment.

A) Pour les résidents vaccinés (ayant reçu leur 2^{ème} injection depuis plus de 14 jours) ET pour les résidents ayant contractés la COVID-19 depuis plus de 15 jours et jusqu'à 6 mois maximum :

VISITES :

- LIEU :

- **Pour les résidents du 1^{er} étage (unité Porquerolles ET Port-Cros) :** les visites se feront dorénavant dans le jardin extérieur à Porquerolles. L'accès est inchangé et se fait par la grille extérieure de la terrasse du rez-de-chaussée, en traversant le salon de thé puis en longeant le jardin thérapeutique jusqu'au jardin, de même pour le retour.
 - **Exceptions :** en chambre pour les résidents dont l'état de santé ne permet pas de se rendre à l'extérieur. L'établissement déterminera les résidents ne pouvant pas s'y rendre. Les visites devront se faire tout en gardant la porte de la chambre ouverte. Le visiteur ne pourra pas se déplacer en dehors de la chambre du résident.
Le personnel soignant se déplacera directement dans la chambre si la famille souhaite échanger. Le visiteur s'engage à redescendre de manière autonome vers la sortie à la fin de la visite et à ne pas rester dans les espaces communs si le personnel accompagnant n'est pas présent.
- **Pour les résidents du 2^{ème} et du 3^{ème} étage :** les visites se feront dorénavant à l'extérieur c'est-à-dire sur les terrasses du rez-de-chaussée.
 - **Exceptions :** en chambre pour les résidents dont l'état de santé ne permet pas de se rendre au rez-de-chaussée.
C'est l'établissement qui déterminera les résidents concernés. Les visites devront se faire tout en gardant la porte de la chambre ouverte. Le visiteur ne pourra pas se déplacer en dehors de la chambre du résident. Le personnel soignant se déplacera directement dans la chambre si la famille souhaite échanger. Le visiteur s'engage à redescendre de manière autonome vers la sortie à la fin de la visite et à ne pas rester dans les espaces communs si le personnel accompagnant n'est pas présent.

- NOMBRE DE VISITEURS :

- **En extérieur :** 2 personnes maximum par résident
- **En chambre :** 1 personne maximum par résident

Pour les résidents qui sont autonomes c'est-à-dire qui ne nécessitent pas l'aide d'une tierce personne pour se rendre au rez-de-chaussée et qui peuvent prendre rendez-vous avec leur famille directement, ils pourront recevoir de la visite le matin **sans rendez-vous** pris par l'accueil entre **9h30** et **11h30** du **lundi au vendredi**. Cependant, nous vous demandons quand même de nous signaler votre venue la veille afin de prévenir d'un éventuel temps d'attente. Ces visites seront limitées à **2 visiteurs maximum**. Les visiteurs du matin sont invités à laisser leur place pour les autres visiteurs de l'après-midi.

SORTIES :

- **SORTIE DANS LA FAMILLE :** elles sont suspendues jusqu'à l'obtention des résultats des tests PCR effectués à J+7 pour l'ensemble des résidents et du personnel. Nous reviendrons vers vous dès l'obtention de ces résultats.

B) Pour les résidents n'ayant jamais contracté la COVID-19 ET non vaccinés :

VISITES :

- LIEU :

- **Pour les résidents du 1^{er} étage (unité Porquerolles ET Port-Cros) :** les visites se feront dorénavant dans le jardin extérieur à Porquerolles. **Un espace sera dédié aux résidents non vaccinés avec une distanciation sociale adaptée.** L'accès est inchangé et se fait par la grille extérieure de la terrasse du rez-de-chaussée, en traversant le salon de thé puis en longeant le jardin thérapeutique jusqu'au jardin, de même pour le retour.
 - **Exceptions :** en chambre pour les résidents dont l'état de santé ne permet pas de se rendre à l'extérieur. L'établissement déterminera les résidents ne pouvant pas s'y rendre. Les visites devront se faire tout en gardant la porte de la chambre ouverte. Le visiteur ne pourra pas se déplacer en dehors de la chambre du résident. Le personnel soignant se déplacera directement dans la chambre si la famille souhaite échanger. Le visiteur s'engage à redescendre de manière autonome vers la sortie à la fin de la visite et à ne pas rester dans les espaces communs si le personnel accompagnant n'est pas présent.
- **Pour les résidents du 2^{ème} et du 3^{ème} étage :** les visites se feront dorénavant à l'extérieur c'est-à-dire sur les terrasses du rez-de-chaussée. **Un espace sera dédié aux résidents non vaccinés avec une distanciation sociale adaptée.**
 - **Exceptions :** en chambre pour les résidents dont l'état de santé ne permet pas de se rendre au rez-de-chaussée. C'est l'établissement qui déterminera les résidents concernés. Les visites devront se faire tout en gardant la porte de la chambre ouverte. Le visiteur ne pourra pas se déplacer en dehors de la chambre du résident. Le personnel soignant se déplacera directement dans la chambre si la famille souhaite échanger. Le visiteur s'engage à redescendre de manière autonome vers la sortie à la fin de la visite et à ne pas rester dans les espaces communs si le personnel accompagnant n'est pas présent.

- NOMBRE DE VISITEURS :

- **En extérieur :** 2 personnes maximum par résident
- **En chambre :** 1 personne maximum par résident

SORTIES :

- **SORTIE DANS LA FAMILLE :** elles sont suspendues jusqu'à l'obtention des résultats des tests PCR effectués à J+7 pour l'ensemble des résidents et du personnel. Nous reviendrons vers vous dès l'obtention de ces résultats.

C) Pour l'ensemble des résidents vaccinés et non vaccinés :

- **AGE DES VISITEURS :** les mineurs sont autorisés à visiter leur proche s'ils tiennent le masque et toujours sous la responsabilité du parent et/ou de l'accompagnant.
- **DUREE ET HORAIRES :** Les visites se dérouleront du **lundi** au **dimanche** de **15h à 17h45** pour le moment en fonction de nos possibilités d'accueil et seront **limitées à 45 minutes**. Toutes les familles devront obligatoirement arrêter la visiter et **quitter l'établissement à 17h45**. Les créneaux disponibles sont :

- De 15h00 à 15h45
- De 16h00 à 16h45
- De 17h00 à 17h45

- **ENCADREMENT** : les visites sont encadrées systématiquement par un membre du personnel. Les familles seront accueillies près de la grille extérieure.

Merci de venir **bien à l'avance** au rendez-vous afin de :

- Se désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique à disposition sur la table à l'entrée
- Se prendre la température et l'inscrire dans le registre à disposition sur la table à l'entrée
- Compléter le registre des visites (**Annexe 1**) à disposition sur la table à l'entrée
- Compléter et signer un auto-questionnaire (**Annexe 2**) pour confirmer l'absence de symptômes à disposition sur la table à l'entrée
- Compléter et signer la charte de bonne conduite des visites (**Annexe 3**) à disposition sur la table à l'entrée (**une seule et unique fois**).

- **OBJETS PERSONNELS / LINGE / AUTRES ATTENTIONS DIVERSES**

Vous êtes invités à continuer à apporter des affaires pour les résidents le matin entre **9h30** et **11h30**. Cependant, nous avons bien conscience qu'il n'est pas possible pour l'ensemble des familles de se déplacer le matin c'est pourquoi vous pourrez désormais, apporter des affaires pour les résidents **les après-midis lors de votre visite** selon certaines conditions :

- **Les denrées alimentaires ne sont pas acceptées**
- A votre arrivée, le personnel encadrant les visites vous accueillera sur la terrasse extérieure. Les affaires apportées seront transférées dans un sac en plastique bleu ce qui nous permettra de vérifier le contenu et de mieux différencier les affaires apportées par les familles.
- Ces affaires seront mises à l'isolement durant 7 jours.

Dans tous les cas l'établissement pourra être amené à suspendre l'entrée de visiteurs ne respectant pas les mesures barrières malgré les recommandations.



Notre Dame de la Paix
RESIDENCE DE RETRAITE MEDICALISEE EHPAD
Fondée en 1923

PROTOCOLE POUR LES VISIOCONFERENCES EN PERIODE DE CIRCULATION ACTIVE DU COVID-19

Famille : Hébergement / Activités / Communication

Nombre de pages : 6

Mise en application le : 12 Octobre 2020

Diffusion Papier : Accueil et vestiaires

Diffusion numérique : site internet : téléchargements ; mail

Version : 4

Destinataire : Ensemble du personnel, familles

Révision le : 17 Mars 2021

Objectif : Maintenir le lien social entre les résidents et leurs proches

Rédacteur

Melle GUICHARD, attachée de direction
Audrey AUBERT, animatrice

Vérifié et validé par

M. B.KURTZEMANN, Directeur

II – Protocole concernant les visioconférences

Afin de maintenir le lien social entre les résidents et leur famille nous avons décidé de continuer les appels en visioconférences, en parallèle des visites. Cependant, afin de privilégier les activités quotidiennes avec les résidents nous avons décidé d'organiser différemment les appels en visioconférence. Pour rappel les appels en visioconférences sont en priorité réservés aux résidents ne pouvant pas recevoir de la visite de manière régulière ou ne pouvant pas profiter de sorties avec leur famille.

Nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer par mail à l'adresse suivante : animation@residence-retraite-ndp.com votre identité en précisant le créneau horaire souhaité **avant chaque vendredi 10h00** pour organiser les appels de la semaine suivante. Nous vous confirmerons le rendez-vous ou nous vous en proposerons un autre si le créneau n'est pas disponible. Les appels se feront désormais uniquement via What's app.

3 créneaux sont proposés le **matin** du **lundi** au **dimanche** à compter de **lundi 12 Octobre** :

- 10h30
- 11h00
- 11h30

Nous vous rappelons que les appels téléphoniques envers vos proches sont toujours les bienvenus.

Actualités FACEBOOK

Sachez qu'Audrey, notre animatrice, partage régulièrement de nouvelles publications sur notre page Facebook : « **Maison retraite Notre Dame de la Paix** ». Il s'agit de photos ou de vidéos représentant des moments de partage tels que des repas, des activités, des anniversaires ou encore des moments de la vie de tous les jours. N'hésitez pas à en prendre connaissance.